

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 octobre 2010

L'an deux mille dix, **le 4 octobre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 septembre 2010, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1- Soccer : approbation du DCE et lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement d'un plateau multisports.

2- Soccer : approbation du cahier des charges pour l'équipement du plateau et lancement de la consultation.

3- Sentier piéton depuis le Raize jusqu'au secteur école.

4- Plantations : parcelle AA 212 (entre école et VC7)

5- Assainissement collectif : redevance, taxe de raccordement & tarifs 2011

6- Trésorerie : autorisation de poursuite générale.

7- Convention d'assistance juridique aux marchés publics avec la CCPRF.

8- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (si accord du Conseil Municipal).

9- Questions et informations diverses.

- *exposition bilan Roumanie 2010*
- *Visite lotissements mardi 5/10*
- *Dégradations salle*
- *Choix du béton désactivé*
- *Tennis de table*
- *Argent de Poche*
- *Réforme territoriale : réunion Coësmes*
- *Demande téléthon*

Présents : M. JAMET, M.MOREL, Mme FOUILLET, Mme BOURGES (départ à 22h30), M. COUDRAY, Mlle BELLOCHE, M. DURET, Mme PITOIS, M. ROBERT, Mme GENDROT, Mme BRULÉE, M. RIGAUDEAU (arrivée à 22h10)

Excusés : M. CANNIEUX (pouvoir à M. ROBERT)

Absents : M. FOUCHER, Mme FAYE

Secrétaire de séance : M. Patrick DURET / M. Patrick ROBERT

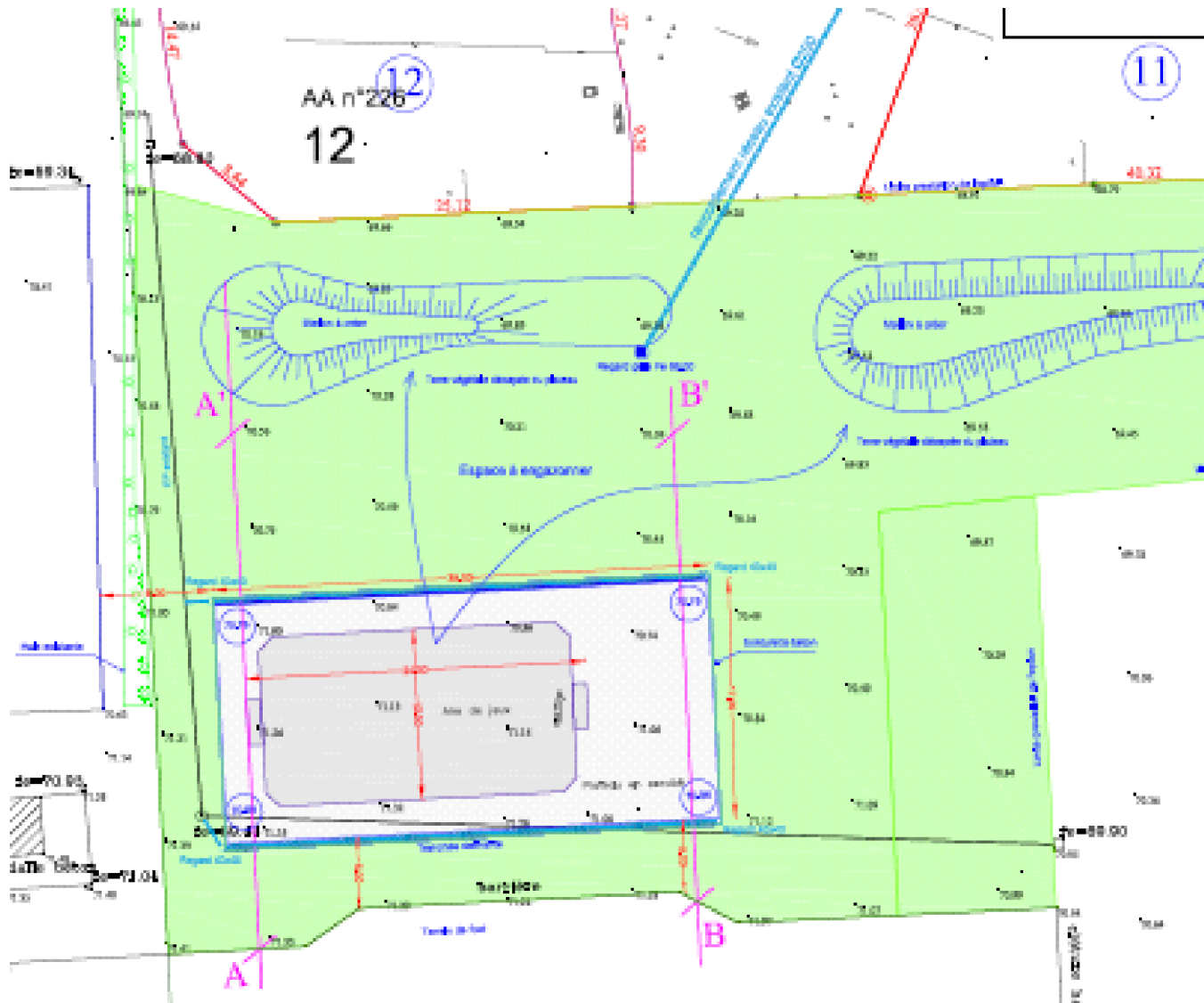
➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.**

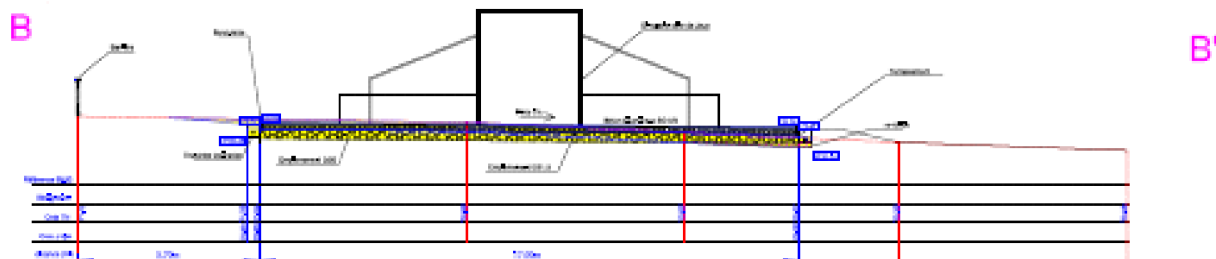
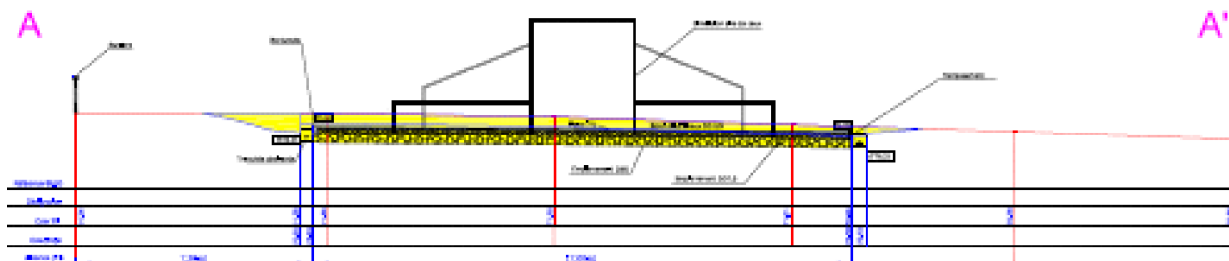
Avant de débiter la séance, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'ajout d'une question à l'ordre du jour à savoir : **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette question à l'ordre du jour.

1. Soccer : approbation du DCE et lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de la plateforme enrobée nécessaire à la réalisation d'un plateau multisports.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Dossier de Consultation des Entreprises présenté par l'atelier Bouvier Environnement chargé de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la plateforme du terrain de soccer (DCM n°4 du 14/06/2009).





Commune de Brie

Aménagement d'un plateau Multisports

RECAPITULATIF du LOT VRD	
Travaux préliminaires.....	500,00
Plate forme.....	20 380,00
Réseaux.....	5 080,00
TOTAL HT LOT VRD.....	25 960,00
Option 1 = espaces verts.....	4 940,00

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le DCE pour le marché de travaux d'aménagement d'un plateau multisports qui sera passé selon la procédure adaptée suivant les articles 26,28 et 40. III du Code des marchés Publics.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder au lancement de la consultation et retient comme date limite de remise des offres le 22 octobre 2010 à 16h00.

2. Soccer : approbation du cahier des charges pour l'équipement du plateau et lancement de la consultation.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le cahier des charges pour l'acquisition de l'équipement du plateau qui interviendra après l'aménagement de la plate forme enrobée.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce cahier des charges.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ce cahier des charges relatif à l'acquisition du plateau multisports.

- AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises relatif à ce dossier.

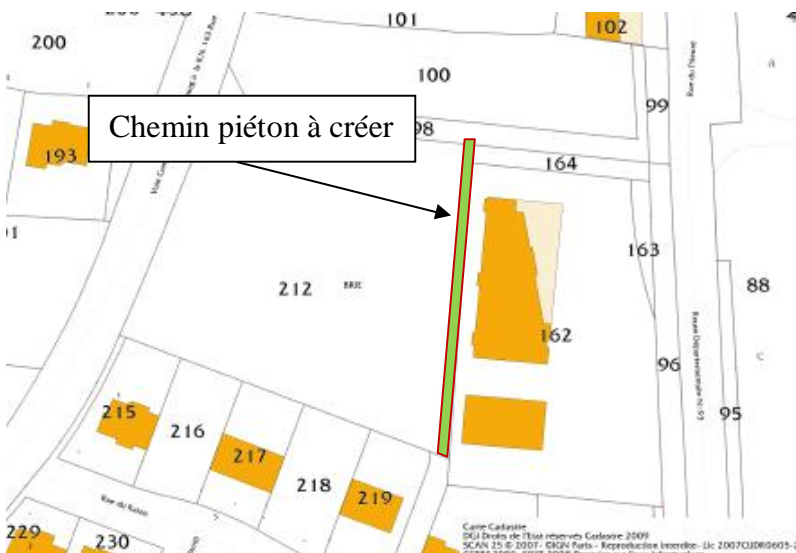
3. Sentier piéton depuis le Raize jusqu'au secteur école.

M.MOREL rappelle les caractéristiques du sentier piéton :

Sentier : 68 mètres linéaire / 1mètre 50 de largeur / 0.20 m en décapage

M. MOREL présente les matériaux et leurs quantités nécessaires à l'aménagement de ce sentier :

fournitures	Quantité	Prix unitaire HT	Prix HT
0/31.5 : 25 t	25t	11,84	296
sable	25t	15,05	376,25
Cylindre location	2 H	46	92
Pelle	10 H	50	500
Gazon	34 m ²		
Feutre	100m ²		200



➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter une enveloppe de 1 700.00" HT pour l'aménagement de ce sentier piéton.

- autorise le Maire à inscrire cette opération au programme 2011 des amendes de police.

4. Plantations : parcelle AA 212 (entre école et VC7)

M. MOREL explique aux membres du Conseil Municipal le projet de plantations d'arbres en bordures de 2 côtés de la parcelle AA 212 (entre l'école et la VC7).

Il prévoit 7 arbres en bordures de l'école à 8.50 m d'intervalle et 8 arbres en bordures des maisons à 8.50 m d'intervalle également.

Les variétés envisagées sont : chênes pédoncules, chênes rouvres, marronniers, érables, paulownias.

M. MOREL présente 2 possibilités de taille d'arbres, à savoir :

- tige 8/10 à 24.25" HT soit 363.75" HT pour 15 arbres

OU

- tige 10/12 à 34.15" HT soit 512.25" HT pour 15 arbres

Il faudra prévoir également l'intervention d'un tracto-pelle estimée à 300.00" HT (6 heures x 50" HT).



- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une enveloppe de 1 000.00" HT pour la réalisation de ces plantations.

5. Assainissement collectif : redevance, taxe de raccordement € tarifs 2011

Pour Rappel :

ASSAINISSEMENT 2009

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
Investissement	-186 485.65 €		109 237.38 €	-77 248.27 €
Fonctionnement	11 523.93 €	11 523.93 €	-8 475.19 €	-8 475.19 €
TOTAL	-174 961.72 €	11 523.93 €	100 762.19 €	-85 723.46 €

Redevance assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2010, issus d'une délibération du Conseil Municipal du 07 septembre 2009:

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	50.00 €
Part proportionnelle	Le m3	1.46€

Il précise qu'il y a lieu de fixer dès à présent les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 et propose ce qui suit :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	51.00 €
Part proportionnelle	Le m3	1.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge de faire connaître ces tarifs auprès de la Compagnie Générale des eaux pour application au 1^{er} janvier 2011.

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la taxe qui était en vigueur en 2010. Il propose de voter le tarif pour l'année 2011.

	Tarif au 1/01/2010	Proposition au 1/01/2011
TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	618	630

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire pour application au 1^{er} janvier 2011.

6. Trésorerie : autorisation permanente et générale de poursuite pour tous les titres émis par la commune.

M. JAMET présente au Conseil Municipal l'autorisation permanente et générale de poursuite :

« Je soussigné, Monsieur Bernard JAMET, Maire de la Commune de Brie, autorise le **Trésorier** de JANZE, **Receveur de la collectivité** à procéder au recouvrement contentieux des titres de recettes émis par tout moyen prévu par la loi.

Cette décision est valable jusqu'à sa révocation. »

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à délivrer cette autorisation permanente et générale de poursuite pour tous les titres émis par la commune.

7. Convention d'assistance juridique aux marchés publics avec la CCPRF.

Signature de la convention autorisée par Conseil Municipal lors de sa séance du 18 Janvier 2010.

Pas de délibération.

8. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100% par rapport au plafond de 0.35"/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = ((\text{taux de redevance dont le plafond est de } 0.35'') \times L) + 100''$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100'' représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

9. Questions et informations diverses.

- Roumanie 2010 : rapport de la mission juillet 2010 par Bertille LEVASSEUR.

- Visite lotissements mardi 5 octobre 2010

- Dégradations salle

- Choix du béton désactivé pour parking mairie : petit gravier 6/10

- Tennis de table : animé par Hervé DUCLOS . 6 jeunes et 6 adultes- jeunes : 19h à 20h30 . adultes : 20h30 à 22h30.
Besoin d'une 3^{ème} table.

- CMJ : organisation d'une soirée CMJ en octobre (mac do+bowling)

- Argent de Poche : missions souhaitées en octobre/novembre . voir avec agents techniques.

- Demande téléthon

- Réforme territoriale

Signature du registre par les conseillers municipaux présents :

JAMET Bernard	ROBERT Patrick	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITUIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie
BRULÉ Maryline	CANNIEUX Maurice Excusé	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline Absent	FOUCHER Jean-Jacques Absent	GENDROT Carole	

Séance levée à : 23h30.

Prochaine séance le :